



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF AU BAS-SAINT-LAURENT

Le choix de véhicules électriques possible et avantageux

Rimouski, le 8 février 2018 – Alors que les élus du Bas-Saint-Laurent sont engagés dans la planification d'un service de transport collectif régional, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) lance aujourd'hui une étude visant à comparer le choix de véhicules à essence et de véhicules propulsés à l'électricité. Les résultats sont clairs, constate l'organisme : l'électrification du transport collectif régional comporte de nombreux avantages socioéconomiques et environnementaux.

Ce projet est financé par le Fonds vert dans le cadre d'Action-Climat Québec, un programme découlant du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Il a été rendu possible grâce à la contribution de 75 000 \$ du FAQDD et de son partenaire financier, le gouvernement du Québec.

« Au Québec, 41 % de nos émissions de GES proviennent des transports. La lutte contre les changements climatiques passera donc par leur électrification et par une plus grande utilisation du transport collectif. Grâce à l'étude du CREBSL, nous pouvons démontrer clairement qu'il est avantageux, notamment sur les plans environnemental et socioéconomique, d'effectuer une telle transition pour l'ensemble du Québec et aussi pour la région du Bas-Saint-Laurent. C'est là un des objectifs du programme Action-Climat Québec : que les acteurs régionaux puissent s'engager dans l'action concrète en participant à l'essor de nouveaux modes de transport et à l'adoption de comportements durables afin de construire le Québec de demain », a déclaré la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Isabelle Melançon.

« En développant des analyses crédibles en matière d'utilisation de formes d'énergies renouvelables, le CREBSL aura un impact significatif sur les choix de société au Bas-Saint-Laurent en matière de transports collectifs et le succès de cette initiative inspirera les autres régions à emboîter le pas », souligne Nicolas Girard, directeur général du FAQDD.

L'étude comparative a permis de démontrer les nombreux avantages économiques et environnementaux de l'utilisation de minibus et taxibus électriques. Selon Patrick Morin, agent de développement, « plusieurs aspects positifs sont à considérer dans notre étude sur l'électrification du transport collectif, dont un double gain sur le plan environnemental : le transport collectif diminue

le nombre de véhicules en circulation pendant que l'électrification remplace l'essence et les émissions de GES qui y sont associées. Les résultats démontrent une économie des coûts de l'ordre de 37 % en développant un service de transport collectif propulsé à l'électricité. Nous avons réalisé cette étude dans la perspective qu'elle devienne un véritable outil d'aide à la planification pour les élus et décideurs régionaux ».

Faits saillants

- Sur un horizon de 10 ans, le coût total de possession d'un minibus électrique se situe à un peu plus de 500 000 \$, comparativement à près de 800 000 \$ pour un véhicule à essence. Il se situe à 60 000 \$ pour un taxibus électrique, comparativement à plus de 100 000 \$ pour un véhicule à essence.
- L'analyse de la faisabilité des trajets démontre qu'il est possible d'électrifier l'ensemble des circuits régionaux reliant les MRC entre elles. Cette possibilité repose notamment sur la planification et la puissance des recharges.
- Au chapitre des éléments à prendre en compte, l'étude souligne la consommation élevée d'énergie par grand froid qui requiert et une planification rigoureuse des horaires.
- La solution électrique est très profitable, même en l'absence de tout programme de subvention.
- L'étude comporte également des recommandations aux décideurs régionaux, dont le déploiement de bornes électriques dès cette année.

Un contexte favorable

Le CREBSL invite les élus du Bas-Saint-Laurent à saisir l'opportunité de l'électrification des transports et considère que le contexte y est très favorable. « La filière du transport électrique est bien engagée, un programme de formation a été créé au Cégep de Rivière-du-Loup et le gouvernement du Québec est manifestement impliqué dans la voie de l'électrification des transports. », de préciser Luce Balthazar, directrice du CREBSL. L'organisme entreprend cet hiver une tournée des MRC afin de présenter les résultats détaillés de l'étude aux élus du Bas-Saint-Laurent. Le sujet sera également à l'ordre du jour du [Forum régional sur les changements climatiques](#) qui se tiendra à Rivière-du-Loup le 8 février prochain.

À propos de l'étude

Depuis le début des travaux ayant mené à l'étude, un comité consultatif régional supporte la démarche. Il est constitué des organisations suivantes :

- L'Association des véhicules électriques du Québec
- Le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent
- Le Groupe Collegia – Cégep de Rivière-du-Loup
- Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

- Les huit MRC du Bas-Saint-Laurent
- La Table des préfets du Bas-Saint-Laurent
- La Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup
- Transport Pascal Ouellet

L'étude complète ainsi que les documents complémentaires qui l'accompagnent sont disponibles sur le site www.crebsl.com.

À propos du Fonds vert

Rappelons que le Fonds vert, où 100 % des revenus générés par les ventes aux enchères du marché du carbone sont versés, finance notamment la mise en œuvre des mesures du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Ces dernières visent à réduire les émissions de GES et à améliorer la capacité d'adaptation de la société québécoise aux impacts des changements climatiques. Jusqu'à maintenant, le marché du carbone a généré des revenus de près de 2 milliards de dollars pour le Québec, qui servent à soutenir les entreprises, les municipalités, les institutions et les citoyens québécois dans leur transition vers un monde plus sobre en carbone.

- 30 -

Sources :

Marie-Hélène Ouellet D'Amours
Agente d'information
Tél. : 418-721-5711

Information :

Patrick Morin
Agent de développement
Tél. : 418-721-5711 | Cell. : 418-732-9137

Anne-Hélène Couturier
Attachée de presse
Cabinet de la ministre
du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Tél. : 418 521-3911

Pièces jointes

Version imprimable
Extrait de l'étude
Étude complète disponible à partir du 8 février, 12h00